

PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES PAYS DE LA LOIRE 2010-2013

FICHE ACTION N° 2

Intitulé de l'action : Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine

Pilote : ARS (DD85) / DREAL

Contexte et enjeux de l'action

Dans la région des Pays de Loire, la présence de contaminants issus de pollutions diffuses (pesticides, nitrate, polluants chimiques...) dans certaines eaux souterraines, retenues et cours d'eau rend nécessaire des actions de réduction de l'impact de ces pollutions : protection des captages d'eau en réglementant les activités situées aux abords, plans de gestion pour limiter les pollutions sur le bassin versant alimentant un captage, etc. Le PRSE1 a permis de passer de 49% de captages protégés à 70% en 2008 et la conduite de plusieurs plans de gestion pour des ressources superficielles, et 7 contrats de nappe et de bassin pour protéger les ressources superficielles des pollutions diffuses.

Pour autant, 44 captages de la région ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du Grenelle, pour des actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants qui les alimentent. Ils présentent en effet, des risques vis-à-vis de pollutions diffuses (nitrate, pesticides...)

Par ailleurs, plusieurs substances ont été jugées prioritaires (directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000) pour la réduction progressive voire la suppression de rejets dans l'eau : HAP, benzène, etc. En effet, bien que souvent émises en faible quantité, elles sont considérées comme dangereuses compte tenu de leur caractère toxique, persistant et bioaccumulable. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire Bretagne prévoit des objectifs de réduction de ces rejets d'ici 2015.

Objectifs et description de l'action

L'objectif est de protéger de manière efficace la ressource en eau destinée à la consommation humaine et assurer une gestion durable de la disponibilité en eau :

- en protégeant les aires d'alimentation des captages d'eau destinée à la consommation humaine (périmètres de protection, mesures agricoles et non agricoles de réduction des pollutions diffuses, reconquête de la qualité des captages abandonnés...)
- en réduisant les rejets industriels de substances prioritaires dans l'eau (diagnostic puis mesures techniques de réduction des rejets)

Opérations programmées

Opération	Acteurs	Indicateurs des résultats attendus			
		Etat initial en 2008	objectif	Etat d'avancement au 30/06/2010	Code couleur*
Finaliser les périmètres de protection autour des captages d'eau utilisés pour la production d'eau potable et contrôler leur mise en place	Pilote : ARS (DD85) police de l'eau, DREAL, DDSV, syndicats exploitants, collectivités, MISE	342 captages protégés sur 495 (69%) 32 inspections de captages en 2009	100% des captages protégés en 2013 20% des captages inspectés d'ici 2014		
Assurer la protection de l'aire d'alimentation des 44 captages prioritaires "Grenelle" les plus menacés par les pollutions diffuses (mesures agricoles et non agricoles)	Pilote : DREAL DDEA, collectivités, chambres d'agriculture, agence de l'eau, DREAL, ARS	44 captages prioritaires identifiés	Arrêté préfectoral de protection des aires d'alimentation des captages pour 100% des captages prioritaires en 2012		
Expertiser les captages d'eau destinés à la consommation humaine qui ont été abandonnés dans un objectif de reconquête de la qualité (causes d'abandon, mise en sécurité vis-à-vis des pollutions, réutilisation possible...) Diffuser les résultats de l'étude aux collectivités concernées	Pilote : DREAL / ARS BRGM, Police de l'eau, DDEA, MISE, collectivités	Nb captages abandonnés ?	rapport d'étude portant sur 100% des captages abandonnés pour 2013		
Expérimenter sur quelques sites pilotes une réutilisation des eaux usées (sortie de station d'épuration, eaux de piscines...), en prenant en compte les exigences sanitaires	Pilote : MISE 44 DDEA, Police de l'eau, ARS, collectivités, conseils généraux		Identifier 2 ou 3 sites pilote valider un cadre partenarial à soumettre aux agences nationales compétentes		
Réduire les rejets industriels de substances prioritaires dans l'eau : - phase 1 : diagnostic des rejets à travers un programme d'analyses - phase 2 : études technico-économiques pour la réduction des rejets de substances prioritaires dans l'eau et surveillance pérenne des rejets	Pilote : DREAL Industriels, DDSV	142 sites prioritaires 175 autres sites (évaluation au 05/2009)	Arrêtés préfectoraux pour 100% des sites prioritaires au 01/01/2010 Surveillance pérenne pour 100% des sites prioritaires au 01/01/2012 Arrêtés préfectoraux pour 100% des autres sites au 01/01/2012 Analyse de 100% des études technico-économiques de réduction des rejets au 01/07/2013		
Améliorer le suivi de la qualité des eaux littorales et prévenir les troubles pour la santé :	Pilote : ARS (DT44 / 85)		100% des profils baignade établis en 2011		

<ul style="list-style-type: none"> - inciter les collectivités à réaliser les profils de baignade en portant une attention particulière aux sites de pêche à pied - Introduire dans les études d'impact des STEP et les études d'incidence de rejets au titre de la loi sur l'eau un suivi de la qualité microbiologique des rejets (bactéries, virus) : 	DDEA, collectivités		Nb d'études d'impact intégrant un suivi de la qualité microbiologique des rejets		
<p>* Opération : non commencée ■ ; en cours ■ ; terminée ■ ; supprimée ■</p>					
<p>Observations</p>					

projet